

ATTENTION : Pour tout personne majeure dont la CNI a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans de sa validité est automatique. Mais tous les pays européens n'acceptent pas ce report (consultez la rubrique Service aux Citoyens/Ministère des Affaires étrangères). Si vous renouvez votre CNI avant le délai de 15 ans, vous devez prouver votre déplacement en fournissant un justificatif de voyage (copie billet d'avion/train, réservation) ou une attestation sur l'honneur + copies justificatif de domicile et CNI de l'hébergeant.

Pièces à fournir

<p>Pré-demande en ligne sur : ants.fr Ou bien Cerfa 12100*02 (majeur) ou Cerfa 12100*02 (mineur)</p>	<p>*Un numéro délivré lors de l'enregistrement est à fournir obligatoirement lors du RV format papier ou copie écran téléphone portable</p> <p>*Formulaires disponibles en mairie ou en ligne sur le site de l'ANTS</p>
<p>Titre original : Carte d'identité ou Passeport</p>	<p>*Titre original + copie recto/verso *Titre original + copie page Etat Civil</p>
<p>2 Photos d'identité</p>	<p>Photo de moins de 6 mois aux normes ISO - Scan et photo école interdits</p>
<p>Original Acte de naissance de moins de 3 mois <i>Ne pas fournir le document si votre mairie de naissance a dématérialisé ses actes d'état civil sur COMEDec</i></p>	<p>A fournir UNIQUEMENT pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 1^{ère} demande de titre * Perte, vol du titre * Péremption du titre depuis + de 5 ans
<p>Justificatif de domicile Original + copie Majeur hébergé</p>	<p>* De moins d'un an et au nom du demandeur du titre :</p> <p><i>Factures électricité, gaz portable, eau, quittance de loyer non manuscrite, avis imposition, taxe foncière, taxe d'habitation, quittance assurance multirisque</i></p> <p>*Copie justificatif de domicile et carte d'identité de l'hébergeant et attestation d'hébergement avec la mention « hébergé à titre gratuit de manière stable depuis le... »</p>
<p>1/Mention « épouse » si changement d'état civil 2/Divorce 3/Mention « veuve »</p>	<p>*Copie originale acte de mariage de moins de 3 mois</p> <p>*Copie jugement de divorce si utilisation du nom de l'ex-époux</p> <p>*Copie originale acte de décès moins de 3 mois</p>
<p>Acquisition Nationalité Française</p>	<p>*Certificat ou déclaration de Nationalité Française uniquement si 1^{ère} demande, perte, vol ou péremption du titre depuis plus de 5 ans</p>
<p>Perte / Vol du titre</p>	<p>* Déclaration de perte : établie en mairie lors du RV</p> <p>* Déclaration de vol : établie en gendarmerie</p> <p>* Timbre fiscal de 25€ uniquement pour carte d'identité (<i>voir timbre fiscal passeport</i>)</p>
<p>Timbres fiscaux Passeport Imprimer le QR Code</p>	<p>Majeur : 86€ - Mineur 15/18 ans : 42€ - Mineur de moins de 15 ans : 17€</p> <p>Tabac agréé ou dématérialisé sur « timbres.impots.gouv.fr » ou via la pré-demande</p>

MINEUR - Présence obligatoire du Mineur pour le dépôt du dossier accompagné d'un des deux parents détenteur de l'autorité parentale

- **Justificatif de domicile + Carte d'identité du parent signataire de l'autorisation parentale.** **Original + copie**
- **Si résidence alternée :** **copies** justificatif de domicile 2^{ème} parent + carte d'identité + jugement de divorce/séparation (ou lettre manuscrite datée et signée du 2^{ème} parent autorisant la production du titre du mineur)
- **Si Utilisation nom d'usage :** Attestation d'autorisation 2^{ème} parent + copie de sa CNI
(ex : Alban Martin-Durand ou Alban Martin-Durand)